



1400 personnes embauchées en contrats précaires travaillent dans les écoles, collèges ou lycées du département. 1400 personnes embauchées soit en "contrats d'avenir (CAV = 26h/semaine : 784 €/mois), recrutées pour 10 mois puis leur contrat a été prolongé d'un an (en raison des élections en perspectives ?), soit en "contrats d'accompagnement dans l'emploi" (CAE = 20h/semaine : environ 600 €/mois).

Il faut savoir que pour ce salaire royal, ces femmes, car ce sont principalement des femmes, ont été embauchées pour s'occuper des élèves handicapés (en tant qu'auxiliaires de vie scolaire), pour assurer l'aide administrative à la direction, pour assister les documentalistes dans les CDI... Elles auraient dû recevoir une formation par leur employeur, paraît-il spécialiste en la matière...

En fait, si les auxiliaires de vie scolaire s'occupent effectivement des élèves présentant un handicap, les aides administratives à la direction sont parfois appelées à remplacer les ATSEM en maternelle, à s'occuper des bibliothèques centres de documentation ou de

l'informatique en élémentaire. Elles sont aussi amenées à garder les élèves pendant les équipes éducatives quand le remplacement des enseignants n'est pas organisé. Il paraît même que certaines assurent les cours de langue à la place des enseignants. Les personnels recrutés en collège assurent parfois la maintenance du parc informatique ou surveillent les élèves pendant les interrogations écrites. Bref, les équipes enseignantes ou de direction d'établissement ont su utiliser leurs compétences, bien au-delà de ce pour quoi ils ont été recrutés ; il faut dire que nombre d'entre eux sont qualifiés...

Tous les contrats de ces personnels prennent fin d'ici le mois de juin. Que va-t-il se passer ?

Renseignez-vous sur ce qu'il en est dans l'école ou l'établissement scolaire de vos enfants, vous pourriez être surpris... et tenez-nous informés, nous pourrions aussi être surpris !

Catherine Belhomme.